

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Subvention exceptionnelle allouée à la Coopérative Scolaire de l'école maternelle du centre, pour sa participation dans le cadre de l'organisation de « la semaine du goût »

Séance du 13 Novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre à vingt heures cinq minutes, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le six novembre deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27

Membres présents : 21

MM. ARGENTI Bernard, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, CHARVOLIN Roch, FERRARI Jean, HARNAL Sébastien, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, LETRAY Marie-Odile, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine,

Membres absents excusés : 2

MM. BLEIN Jean (représenté par M CHAPUIS Gérard), RENAUD Jean-Xavier (représenté par M CHARVOLIN Roch),

Membres absents : 4

MM. ZANI Guy, Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, ROTARU Maria.

Secrétaire de séance : Mme ROSIER Nicole.

Soit : 21 présents, 2 pouvoirs.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que dans le cadre de l'organisation de la semaine du goût de 2018, l'école maternelle du Centre a participé à cette manifestation. Les enseignantes ont mis en place un travail où les 4 classes ont participé.

Les frais occasionnés s'élèvent à la somme de 86,48 €. Il est à noter que les fruits et légumes ont été de nouveau cette année offerts par « Le Jardin du Plateau ».

Monsieur le Maire remercie cet intervenant au nom du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'allouer une subvention exceptionnelle de ce montant à la coopérative de l'école maternelle pour pallier aux frais occasionnés.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** d'allouer à la coopérative de l'école maternelle du Centre une aide exceptionnelle de 86,48 € pour pallier aux frais occasionnés dans le cadre de l'organisation de la semaine du goût de l'année 2018.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Bernard ARGENTI.



Accusé de réception en préfecture
001-210101853-20181113-DE-2018-106-DE
Date de télétransmission : 20/11/2018
Date de réception préfecture : 20/11/2018